



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 132759

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation de centaines de professionnels de la route et en particulier des chauffeurs de taxi qui, ayant perdu la totalité des points sur leurs permis de conduire, se retrouvent dans l'impossibilité de travailler et par conséquent de gagner leur vie. Il ne s'agit pas de remettre en cause les règles de sécurité routière qui doivent être respectées par toutes et tous, mais plutôt de réfléchir à une adaptation pour ceux dont une éventuelle perte du permis de conduire mettrait en péril l'exercice de l'activité professionnelle. Également, il semblerait qu'il y ait une forme d'injustice dans le système tel qu'il existe aujourd'hui, puisque l'on peut être verbalisé sans avoir été informé au moment où l'infraction s'est produite. Beaucoup de personnes apprennent *a posteriori* leur verbalisation et donc leur retrait de points. Ainsi, dans un souci de transparence, il faudrait que la communication du solde de points restants soit plus rapide pour ne pas avoir de « mauvaises surprises ». Il lui demande donc si une adaptation du système actuel de permis à points en faveur des « professionnels de la route » est envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132759

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2012, page 4175

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)